



COMMUNE DE BRIANTES

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DU 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BRIANTES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Jean-Claude BOURY, Maire;

La convocation a été adressée et affichée le 22 octobre 2024, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2024
- Délibération : MAPA réhabilitation du local professionnel du 18 rue du Château
- Délibération : Demande de subvention DETR 2024
- Délibération : Demande de subvention du Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale 2024
- Délibération : Demande de subvention du Fonds de soutien au Commerce Rural sédentaire (porteur de projet immobilier) ANCT
- Délibération : Demande de subvention du Fonds de soutien au Commerce Rural (aménagement) ANCT
- Délibération : Tarifs de location des biens communaux
- Délibération : Etude de faisabilité biomasse pour le chauffage de la mairie et de l'école et demandes des subventions de l'étude (ADEME et SDEI)
- Décision : Contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028 par le CDG36
- Divers

Sont présents : Jean-Claude BOURY, Jean-Michel BONNIN, Francis CHAMPEAU, Frédéric BOULBON, Adrien CAMP et Christophe MOULIN, Bernard PEROT, Olivier CHARPENTIER, Aurélie PETIPEZ, Véronique CLARY et Patricia LORY formant la majorité des membres en exercice.

Sont absents : Francis RABILLÉ, Johnny KUNTZ

Procurations : Francis RABILLÉ à Jean-Claude BOURY

Nombre de conseillers présents : 11 pouvoirs : 1 votants : 12

Le quorum est atteint.

Monsieur Francis CHAMPEAU est désigné secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION du 29 JUILLET 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et des modifications à apporter au procès-verbal.
Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ PROJET TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL 18 RUE DU CHATEAU

Après l'évocation lors des dernières réunions du Conseil Municipal et de la commission bâtiment, voirie et environnement, et suite à la présentation, du projet d'aménagement d'un local commercial au 18 rue du Château par le groupement de Maîtrise d'œuvre composé de la SARL E.P.C., économiste, de la société VANEPH, architecte et la société LARBRE, ingénierie, ayant eu en charge l'étude préliminaire, le Conseil Municipal doit statuer sur ce projet.

Celui-ci consiste en la création d'un local commercial au rez de chaussée qui permettrait l'installation d'un commerce de proximité pour la vente de produits carnés, de produits locaux, de dépôt de pain, de vente de presse.

L'estimation financière prévisionnelle des travaux est la suivante :

| DEPENSES | | | | RECETTES | | |
|--|---------------------|--------------------|---------------------|--|--------------|---------------------|
| CONSTRUCTION | | | | | | |
| DESIGNATION - INTITULE DU LOT | MONTANT H.T. | TVA | MONTANT T.T.C. | DESIGNATION | TAUX | MONTANT |
| DESAMIANTAGE | 4 616,35 € | 923,27 € | 5 539,62 € | SUBVENTION demandée FONDS DE SOUTIEN AU COMMERCE RURAL | | 50 000,00 € |
| DEMOLITION - GROS ŒUVRE - MACONNERIE | 44 512,69 € | 8 902,54 € | 53 415,23 € | SUBVENTION demandée FONDS DE SOUTIEN AU COMMERCE RURAL | | 19 000,00 € |
| MENUISERIES EXTERIEURES | 34 230,00 € | 6 846,00 € | 41 076,00 € | SUBVENTION demandée Département | | 50 000,00 € |
| MENUISERIES INTERIEURES | 17 285,26 € | 3 457,05 € | 20 742,31 € | SUBVENTION demandée DETR | 40 % | 117 072,21 € |
| PLATRIERIE - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS | 44 000,00 € | 8 800,00 € | 52 800,00 € | FONDS PROPRES | 33 % | 114 694,42 € |
| PEINTURE - SOLS SOUPLES | 14 556,00 € | 2 911,20 € | 17 467,20 € | | | |
| ELECTRICITE | 25 000,00 € | 5 000,00 € | 30 000,00 € | | | |
| PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRES - VENTILATION | 42 199,95 € | 8 439,99 € | 50 639,94 € | | | |
| CHAMBRE FROIDE | 10 428,58 € | 2 085,72 € | 12 514,30 € | | | |
| AMENAGEMENT INTERIEUR | 1 314,40 € | 262,88 € | 1 577,28 € | | | |
| | 238 143,23 € | 47 628,65 € | 285 771,88 € | | | |
| INGENIERIE | | | | | | |
| DESIGNATION | MONTANT H.T. | TVA | MONTANT T.T.C. | | | |
| ECONOMISTE | 24 900,00 € | 4 980,00 € | 29 880,00 € | | | |
| ARCHITECTE | 8 700,00 € | 1 740,00 € | 10 440,00 € | | | |
| BUREAU D'ETUDES TECHNIQUE | 6 000,00 € | 1 200,00 € | 7 200,00 € | | | |
| BUREAU DE CONTRÔLE (amiante-plomb) | 760,00 € | 152,00 € | 912,00 € | | | |
| BUREAU DE CONTRÔLE (CT, SPS) | 5 750,00 € | 1 150,00 € | 6 900,00 € | | | |
| ANNONCES LEGALES | 1 227,29 € | 245,46 € | 1 472,75 € | | | |
| | 47 337,29 € | 9 467,46 € | 56 804,75 € | | | |
| TECHNIQUE | | | | | | |
| DESIGNATION | MONTANT H.T. | TVA | MONTANT T.T.C. | | | |
| GROUPAMA assurance dommage ouvrage | 4 200,00 € | | 4 590,00 € | | | |
| ENEDIS | 2 000,00 € | 400,00 € | 2 400,00 € | | | |
| ORANGE | 1 000,00 € | 200,00 € | 1 200,00 € | | | |
| | 7 200,00 € | 600,00 € | 8 190,00 € | | | |
| MONTANT TOTAL | 292 680,52 € | 57 696,10 € | 350 766,62 € | MONTANT TOTAL | 100 % | 350 766,62 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de lancer le projet ci-dessus décrit,
- Approuve le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au programme dudit projet pour un montant de 292 680,52 € H.T., estimation à ce jour,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute déclaration ou demande d'autorisation relative aux procédures d'urbanisme afférente à cette opération et d'effectuer les demandes de subventions nécessaires.

3/ ATTRIBUTION DES LOTS D'UN MARCHE DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UN MAPA – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL 18 RUE DU CHATEAU

Le marché public de travaux relatif au réaménagement des locaux par la création d'un commerce de proximité pour la vente de produits carnés, de produits locaux, d'un dépôt de pain et de presse, le nombre d'offres reçues par lot sont :

lot 1 – demolition gros œuvre maçonnerie : 3, lot 2 – menuiseries exterieures : 1, lot 3 – menuiseries, interieures : 1, lot 4 – platrierie isolation faux-plafonds : 2, lot 5 – peinture sols souples : 1, lot 6 – electricite : 2, lot 7 – plomberie chauffage sanitaires ventilation : 3, lot 8 – chambre froide : 2

le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution les marchés, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (60 %) et la valeur technique et ses sous-critères (40 %). au vu de cette analyse des offres, il est décidé d'attribuer les lots aux soumissionnaires :

lot 1 – demolition gros œuvre maçonnerie : attribué à sarl ducrot pour un montant de 44 512,69 € ht.

lot 2 – menuiseries exterieures : attribué à sas afd pour un montant de 34 230,00 € ht.

lot 3 – menuiseries interieures : attribué à menuiseries du centre pour un montant de 17 285,26 € ht.

lot 4 – platrierie isolation faux-plafonds : attribué à techni-platre pour un montant de 44 000,00 € ht.

lot 5 – peinture sols souples : attribué à couleurs deco pour un montant de 14 556,00 € ht.

lot 6 – electricite : attribué à sree pour un montant de 25 000,00 € ht.

lot 7 – plomberie chauffage sanitaires ventilation : attribué à sas palisse pour un montant de 42 199,95 € ht.

lot 8 – chambre froide : attribué à sas palisse pour un montant de 10 428,58 € ht.

le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les marchés publics et à accomplir les formalités post attribution.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL 18 RUE DU CHATEAU

Vu la délibération n°26/28.10.2024 en date du 28 octobre 2024 pour le projet d'aménagement d'un local commercial situé au 18 rue du Château, le Conseil Municipal souhaite commencer les travaux de ce bien qui consiste en la création d'un local commercial au rez de chaussée qui permettrait l'installation d'un commerce de proximité pour la vente de produits carnés, de produits locaux, de dépôt de pain, de vente de presse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le maire de compléter le dossier de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2025.

5/ DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AU MAINTIEN DES ACTIVITES COMMERCIALES EN ZONE RURALE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL 18 RUE DU CHATEAU

Vu la délibération n°26/28.10.2024 en date du 28 octobre 2024 pour le projet d'aménagement d'un local commercial situé au 18 rue du Château, le Conseil Municipal souhaite commencer les travaux de ce bien qui consiste en la création d'un local commercial au rez de chaussée qui permettrait l'installation d'un commerce de proximité pour la vente de produits carnés, de produits locaux, de dépôt de pain, de vente de presse. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier du Conseil Départemental de l'Indre et charge le maire de compléter le dossier de demande de subvention du fonds départemental d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale au titre de l'année 2024.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DE SOUTIEN AU COMMERCE RURAL SEDENTAIRE – PORTEUR DE PROJET IMMOBILIER - POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL 18 RUE DU CHATEAU

Vu la délibération n°26/28.10.2024 en date du 28 octobre 2024 pour le projet d'aménagement d'un local commercial situé au 18 rue du Château, le Conseil Municipal souhaite commencer les travaux de ce bien qui consiste en la création d'un local commercial au rez de chaussée qui permettrait l'installation d'un commerce de proximité pour la vente de produits carnés, de produits locaux, de dépôt de pain, de vente de presse. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire, et charge le maire de compléter le dossier de demande de subvention du fonds de soutien au commerce rural sédentaire – porteur de projet immobilier au titre de l'année 2024.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DE SOUTIEN AU COMMERCE RURAL SEDENTAIRE – PORTEUR DE PROJET IMMOBILIER - POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL 18 RUE DU CHATEAU

Vu la délibération n°26/28.10.2024 en date du 28 octobre 2024 pour le projet d'aménagement d'un local commercial situé au 18 rue du Château, le Conseil Municipal souhaite commencer les travaux de ce bien qui consiste en la création d'un local commercial au rez de chaussée qui permettrait l'installation d'un commerce de proximité pour la vente de produits carnés, de produits locaux, de dépôt de pain, de vente de presse. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire, et charge le maire de compléter le dossier de demande de subvention du fonds de soutien au commerce rural sédentaire – aménagement au titre de l'année 2024

8/ TARIFS DE LOCATION DES BIENS COMMUNAUX ET PRESTATIONS PERISCOLAIRES

Les demandes spécifiques pour des rassemblements de petite capacité de plus en plus importantes, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'apporter quelques modifications et vote les tarifs ci-dessous applicables au 1^{er} novembre 2024 :

| ESPACES COMMUNAUX | RESIDANT OU ASSOCIATION | PERSONNE OU ASSOCIATION |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| SALLE POLYVALENTE | de la commune | hors commune |
| Particulier le week-end | 150 € | 250 € |
| Location de courte durée (1/2 journée) | 50 € | 100 € |
| Associations (sous réserve de réservation) | gratuite | 100 € |
| TABLES ET BANCS | | |
| Tables et bancs | 4 € (1 table + 2 bancs) | |
| AIRE DE PIQUE NIQUE | | |
| Particuliers | 30 € | 60 € |
| Associations | gratuite | 50 € |
| ESPACE SAINT-AIGNAN | | |
| Location à la journée | 50 € | |
| ESPACE SOCIO-CULTUREL | | |
| Location à la journée | gratuite | 80 € |
| Location de courte durée (1/2 journée) | gratuite | 40 € |
| | JOURNEE | ½ JOURNEE |
| Coworking ou travail individuel | 10 € / personne | 5 € / personne |

| PRESTATIONS PERISCOLAIRES | ENFANT | ADULTE |
|---------------------------|--------|--------|
| Restauration scolaire | 3,00 € | 4,50 € |
| Garderie périscolaire | 1,00 € | |

ARRHES ET CAUTION (salle polyvalente, espace Saint-Aignan et espace socio-culturel):

Une caution de 400€ sous forme de chèque sera exigée lors de la remise des clés, en garantie des dommages qui pourraient éventuellement être causés. Un état des lieux sera systématiquement établi. Sans litige, le chèque sera rendu 15 jours après la restitution des clés. Les chèques d'arrhes (50%) déposés le jour de la réservation seront encaissés par la trésorerie dans les 15 jours qui suivent et ne seront pas remboursés en cas d'annulation (excepté en cas de force majeure à l'appréciation du maire). Le paiement des sommes restant à régler sera effectué la semaine précédente ou à la remise des clés.

9/ ETUDE DE FAISABILITE BIOMASSE POUR LE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE ET DEMANDES DES SUBVENTIONS DE L'ETUDE (ADEME et SDEI)

Une étude d'opportunité a été effectuée le 13 mars 2024 par les services du SDEI, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu que le projet de changement de chauffage pour la mairie et du complexe scolaire aura un coût important et entraînera une réorganisation de l'utilisation des locaux communaux, il convient d'effectuer une étude de faisabilité ECB et en biomasse.

Des subventions sont proposées pour le financement d'une étude de faisabilité auprès de l'ADEME (Cot EnR) pour le fonds chaleur et du SDEI pour le conseil en énergie partagé.

Monsieur le Maire a sollicité par voie de courrier 3 entreprises qualifiées OPQIBI, 2 devis ont été adressés :

- COMBIOSOL : 4 800 € H.T.
- BESTENERGIES : 6 000 € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le devis de l'entreprise COMBIOSOL pour un montant de 4 800 € H.T., valide le projet de l'étude de faisabilité et son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter et établir les demandes de subventions pour la prise en charge de l'étude de faisabilité auprès de l'ADEME (Cot EnR) pour le fonds chaleur et du SDEI pour le conseil en énergie partagé.

10/ Décision du Maire N°04/2024 : ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE L'INDRE

Les risques statutaires peuvent être garantis au moyen d'un contrat d'assurance et le Centre de Gestion propose un contrat groupe permettant de mutualiser les risques, Monsieur le Maire décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion dans le cadre de ses missions additionnelles.

Assureur : ***GROUPAMA Centre Atlantique***

Courtier : ***Siaci Saint Honoré***

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : Aux garanties IJ à 100%, tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise) au taux à 5,74%.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : Aux garanties IJ à 100%, Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux à 1,21%.

Monsieur le Maire explique qu'il sera versé au Centre de Gestion un montant forfaitaire annuel défini par son Conseil d'Administration correspondant à l'adhésion à cette mission additionnelle, suivant le nombre total d'agents CNRACL et IRCANTEC.

11/ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde permet au Maire et la municipalité de prévoir, organiser et structurer l'action communale en cas de crise afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publique et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

Le plan communal de sauvegarde mis à jour le 21/07/2015 doit être réactualiser en 2025, un groupe de travail se réunira le lundi 18 novembre 2024 à 16h.

12/ DIVERS

- Le projet de raccordement de la station d'épuration de Briantes à celle de La Châtre pour le traitement des boues (eaux usées).
- L'ouverture de l'aire de jeux est reportée à ce jour car le bas de l'aire est trop humide et un contrôle des jeux pour conformité est prévu prochainement.
- L'étude hydrologique est en cours concernant le réaménagement du Petit Etang.
- Le repas des Aînés a lieu le dimanche 8 décembre et le Noël des enfants le samedi 14 décembre.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Maire
Jean-Claude BOURY

Le secrétaire de séance
Francis CHAMPEAU